

## CRITERES DE SELECTION D'UN PROGRAMME D'ESSAI D'APTITUDE

### Contexte

La participation aux essais interlaboratoires et essais d'aptitude (PT – Proficiency Testing) constitue pour les laboratoires un outil important pour vérifier la fiabilité de leurs résultats par comparaison avec leurs pairs et pour démontrer leur performance aux clients et aux organismes d'accréditation. Compte tenu du fait que de plus en plus de programme de PT sont accessibles dans de nombreux domaines techniques, il devient d'autant plus important de disposer de critères pour sélectionner les programmes appropriés.

Dans la mesure où des organismes d'accréditation accréditent désormais des fournisseurs de PT, il peut y avoir une tendance, soit de la part des organismes d'accréditation, soit à l'initiative personnelle d'évaluateurs, à recommander des programmes de PT ou à demander à un laboratoire accrédité de justifier qu'il a sélectionné un programme de PT non accrédité.

L'objectif de ce document est d'établir la relation entre l'accréditation et les critères pour la sélection d'un programme de PT.

### Critères techniques

Une publication conjointe d'EA, EUROLAB et EURACHEM sur les essais d'aptitude [1] mentionne les critères suivant pour la sélection d'un programme de PT approprié :

- Le matériau/ la matrice : le matériau/ la matrice de l'échantillon est aussi proche que possible de ceux habituellement rencontrés par le laboratoire.
- Les caractéristiques mesurées : les caractéristiques mesurées sur les échantillons ou matériaux testés incluent autant que possible celles mesurées par le laboratoire sur ce même type d'échantillon.
- Les niveaux : les niveaux auxquelles sont mesurées ces caractéristiques sont approximativement dans la plage des mesures habituellement réalisées par le laboratoire pour ce type d'échantillon.
- La fréquence : la fréquence des programmes est suffisante au regard des recommandations du document EA-3/04 [2], en considérant les autres dispositions en matière de qualité appliquées par le laboratoire pour les essais considérés (méthode, caractéristique mesurée, matériau/matrice).
- Le protocole d'analyse statistique : le protocole d'analyse statistique mis en œuvre pour évaluer la performance des participants est considéré comme approprié aux caractéristiques mesurées et aux méthodes d'essais couvertes.

### Sélection

Lorsqu'il sélectionne un nouveau programme de PT, un laboratoire devrait se concentrer sur les critères techniques. Il faut souligner qu'il n'est pas toujours possible d'intégrer ou même de trouver un programme de PT pour l'ensemble des méthodes, matériaux/matrice, caractéristiques mesurées et plages de mesure que le laboratoire peut prendre en charge. Un moyen raisonnable et efficace de couvrir des activités similaires doit pouvoir être considéré comme acceptable [1]. Ainsi un laboratoire peut être amené à accepter certains compromis du fait qu'il puisse ne pas exister de programme de PT parfaitement adapté à ses besoins.

Lorsqu'il participe à un programme de PT pour la première fois, un laboratoire devrait être en mesure de donner des raisons de ce choix, sur la base de critères techniques, mais il n'est pas nécessaire qu'il en arrive à justifier cette sélection par un audit de fournisseur, par exemple.

Après la finalisation de la campagne de PT, le laboratoire devrait non seulement évaluer sa propre performance au regard de celle de ses pairs, mais aussi la performance du fournisseur de PT et l'adéquation du programme au regard de ses besoins spécifiques. Par exemple, le rapport délivré par le fournisseur de PT et toute aide apportée pour prendre des actions correctives appropriées, si besoin, pourraient être des critères importants pour apprécier la qualité de service du fournisseur de PT et influencer les décisions ultérieures quant au choix du fournisseur de PT.

Pour éviter toute ambiguïté, il est important de noter qu'un fournisseur de PT n'est pas un sous-traitant du laboratoire mais un fournisseur de services. En conséquence, le paragraphe 4.5 « sous-traitance des essais et étalonnages » de l'ISO CEI 17025 [3] ne s'applique pas, mais le paragraphe 4.6 « Achats de services et de fourniture » est applicable. Dans sa relation au laboratoire, le fournisseur d'EA est dans une position similaire à celle des fournisseurs d'équipements de laboratoires ou de consommables. L'accréditation d'un fournisseur de PT n'est pas une exigence de l'ISO CEI 17025. Un laboratoire peut également fonder sa décision de participer à un programme de PT donné sur son expérience antérieure d'une participation à ce programme.

Des recommandations complémentaires sur la sélection, l'utilisation et l'exploitation des programmes de PT peuvent être trouvées dans le document EURACHEM [4].

## Conclusions

En choisissant un fournisseur de PT approprié, le laboratoire est amené en fait à effectuer un certain nombre de choix. L'accréditation d'un fournisseur d'EA est un critère. D'autres critères techniques peuvent être plus pertinents.

EUROLAB soutient l'approche selon laquelle un laboratoire devrait sélectionner le programme de PT qui correspond le mieux à ses besoins. En conséquence, le laboratoire devrait pouvoir évaluer l'adéquation d'un programme à la lumière des résultats en terme de valeur ajoutée. Ceci est également valable dans le cas d'un fournisseur de PT accrédité.

## Références

- [1] Communiqué EA, EUROLAB, EURACHEM sur la question du “bon compromis” entre la participation à des essais d'aptitude et le niveau et la fréquence d'activités de surveillance
- [2] EA 3/04 (rev01), “Utilisation des essais d'aptitude pour l'accréditation des laboratoires d'essais”, [www.european-accreditation.org](http://www.european-accreditation.org)
- [3] ISO/CEI 17025:2017, “Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais”
- [4] EURACHEM Guide pour la “Sélection, l'utilisation et l'interprétation des programmes d'essais d'aptitude par les laboratoires”, 2000, [www.eurachem.ul.pt](http://www.eurachem.ul.pt)